

## ANNEXE 2

### DOTATION D'INVESTISSEMENT DE L'ETAT

#### EXERCICE 2025

#### *Déclaration de non-commencement d'exécution*

-----

**Collectivité maître d'ouvrage :** Commune D'Aussac-Vadalle

**Désignation de l'opération :** Parcours ROBINIA

Le Maire

Vu l'article R 2334-24 du code général des collectivités locales,

#### **CERTIFIE :**

Que l'opération ou acquisitions visées ci-dessus et pour lesquelles une subvention de l'Etat est sollicitée n'ont pas reçu un commencement d'exécution,

#### **ET S'ENGAGE :**

A ne pas commencer l'opération avant la délivrance de l'accusé réception de dépôt de la demande de dotation.

(date, signature et cachet)

A Aussac-VAdalle, le 18 octobre 2024

Le<sup>(1)</sup>maire

(1) le maire ou le président du Groupement de Communes